

Quand le parlé est écrit. Intervention et transcription du débat parlementaire.

Coco Norén, Université d'Uppsala et l'Académie Royale Suédoise des Belles-Lettres

SECTION 9 : Rapports entre langue écrite et langue parlée

Wüest (2009) rappelle que c'est Mioni (1983) qui introduit la notion de diamésie, la variation entre le parlé et l'écrit, à la famille des variations « dia », à savoir la diachronie, la diatopie, la diastratie et enfin la diaphasie proposée par Coseriu (1966 ; 1973). Dans son article critique, Wüest pose la question de savoir si la notion de diamésie est bien nécessaire, vu qu'elle peut, selon l'auteur, être intégrée à celle de diaphasie, comprise comme « la faculté de l'individu de faire varier son propre langage en fonction de la situation de communication ». Or, par diaphasie on peut également entendre la variation stylistique ou situationnelle (Gadet 2003 :15), classée parmi les variations selon l'usage et non pas selon l'usager.

Cette discussion notionnelle, l'ambiguïté terminologique et la confusion qui s'ensuit montrent qu'il importe de mettre un peu d'ordre dans cette diversité. La complexité des situations communicatives authentiques fait interagir les dimensions variationnelles d'une manière délicate difficile à cerner. La difficulté devient ainsi d'identifier un objet d'étude qui puisse isoler, au mieux que possible, le paramètre examiné, que ça soit le temps, l'espace, le social, le registre ou le codage.

Dans cette communication, je me propose de discuter la variation diamésique en examinant un genre discursif particulier, le débat parlementaire, qui se réalise et dans une version orale, et dans une version écrite. Sur le site *europarl.eu*, les débats du Parlement Européen sont accessibles comme vidéos transmises en temps réel, ensuite archivées et téléchargeables, et également comme transcriptions rédigées par les transcripteurs du parlement pour être publiées peu après la clôture des séances plénières. On constate qu'il y a un écart, parfois modeste, parfois remarquable entre ces deux versions.

Les différences observées se rassemblent sous quatre catégories fonctionnelles : (1) le respect des conventions génériques du débat parlementaire, (2) le souci de la compréhension du lecteur, (3) l'adaptation de l'oral à la norme du français écrit et (4) l'application du registre formel.

(1) Quelques modifications sont apparentes au premier coup d'œil : le discours parlementaire est régi par un nombre de conventions contraignantes (Bayley 2004, Chilton 2004, Ilie 2010). Ceci vaut aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. D'une part, les remerciements ainsi que les excuses, rituels fréquents lors des débats, disparaissent de temps à autre dans les transcriptions. D'autre part, les termes d'adresse du type « Monsieur le Président », exceptionnellement absent en début d'intervention, est systématiquement restitué dans la transcription.

(2) Les données montrent que les transpositeurs font l'effort de clarifier les formulations originales pour faciliter la compréhension des lecteurs. Dans certains cas, il s'agit d'explicitation du référent, où un pronom anaphorique dans le discours oral est remplacé par un nom ou groupe nominal. L'énoncé « Par exemple, *il* plaide notamment pour le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil » est transcrit par « *Le rapport* plaide notamment... ». Dans d'autres cas, les abréviations ont disparu ou ont été expliquées, comme le FEM, c'est-à-dire le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

(3) Certaines modifications relèvent de la variation diaphasique, ou plutôt de la conception de la norme écrite des transpositeurs du Parlement Européen, qui par conséquent « corrigent » ou « ajustent » ce qui est considéré comme imperfections commises par les parlementaires dans leurs interventions.

Les éléments d'oralité, parfois appelés « scories », ont disparu dans la transcription. Il en est de même pour les phatèmes, les marques d'hésitation, les ruptures et les reprises qui ont été omis dans la version écrite.

Il peut aussi être question de corrections grammaticales du groupe nominal attachées aux catégories de nombre et genre, aussi bien du groupe verbal, attachées à la catégorie de choix de mode. De plus, la particule *ne* de la négation réapparaît dans la transcription.

(4) Finalement on trouve des différences entre l'intervention et la transcription qui peuvent s'expliquer par un ajustement au registre formel, ce qui repose surtout sur la variation diaphasique et non pas sur la variation diamésique. C'est le cas des nombreuses modifications lexicales où le motif des transpositeurs semble être de maintenir une langue plus soutenue à l'écrit. « Oui mais » est rendu par « certes », « est » par « représente » ou « constitue », « dire » par « formuler » et ainsi de suite.

L'étude se base sur un corpus de 75 interventions françaises en séance plénière au Parlement Européen.

BAYLEY, P. 2004. *Cross-cultural perspectives on parliamentary discourse*. Amsterdam. John Benjamins.

CHILTON, P. 2004. *Analysing Political Discourse*. Routledge.

COSERIU E. 1966. *Probleme der romanischen Semantik*, Tübingen, Narr.

COSERIU E. 1973. *Probleme der strukturellen Semantik*, Tübingen, Narr.

GADET, F. 2003. *La variation sociale en français*. Paris. Ophrys.

ILIE, C. 2010. *European Parliaments under Scrutiny. Discourse strategies and interaction practices*. Amsterdam. John Benjamins.

MIONI, A. 1983. « Italiano tendenziale : Osservazioni su alcuni aspetti della standardizzazione », in *Scritti linguistici in onore di Giovan Battista Pellegrini*. Pisa. Pacini. 495-517

WUËST, J. 2009. « La notion de diamésie, est-elle nécessaire ? ». *Travaux de linguistique* 52. 147-162.